

RAPPORT
de la commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec, comprenant neuf salles de classe et ses annexes, la construction d'une salle de gymnastique double avec foyer indépendant et d'une UAPE ;

et pour des travaux d'assainissement d'équipements techniques existants et de requalification des aménagements extérieurs

selon le message du Conseil Municipal
du 19 décembre 2019

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La commission de gestion a examiné le message du conseil municipal relatif à l'objet cité en marge. La commission s'est réunie à deux reprises, soit les mercredis 22 et 29 janvier 2020.

Le 22 janvier 2020, la Commission de gestion et la Commission environnement et urbanisme ont été accueillies au Centre scolaire de Champsec par M. Sébastien Gattlen, Conseiller communal, M. Jean-Pierre Meyer, Chef de service Education et Culture, et M. Jean-Paul Chabbey, Chef de service/Architecte de la ville, ainsi que leurs collègues. Après une visite des lieux et de l'espace extérieur appelé à accueillir les nouveaux bâtiments, le projet a été présenté en détail aux commissions et les personnes présentes ont répondu en toute transparence aux questions des commissaires.

1. Entrée en matière

La commission a pris connaissance des documents.

La commission approuve l'entrée en matière par 15 oui, 0 abstention, 0 non.

2. Présentation

Lors de la visite, la COGEST a constaté qu'actuellement deux salles sont installées dans des containers, qu'il n'y a pas de salle de gymnastique à Champsec et que le centre utilise la très petite salle de gym de la Bruyère. Les enseignants doivent ainsi jongler pour que les élèves puissent suivre les heures de gym requises.

Sur la base des normes SIA, la première estimation du projet présenté se montait à CHF 17'534'000.00 +/- 20%, soit avec réserve comprise à CHF 21'040'800.00. Il faut relever que l'équipement informatique n'était pas inclus dans ce montant.

Le bureau Oeschger-Schermesser s'est vu attribuer le mandat d'architecte dans le respect de la loi sur les marchés publics.

La Ville a complété le projet initial d'un foyer indépendant pour CHF 600'000.00, la possibilité de surélévation du bâtiment des salles de classe pour CHF 27'000.00 et l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE pour CHF 5'000.00.

Coût total du projet :

Travaux d'extension du centre scolaire de Champsec (9 salles de classe et annexes, salle de gymnastique double avec foyer indépendant et UAPE de 75 places)	19'999'13.45
Assainissement d'équipements techniques existants et requalification des aménagements extérieurs	367'500.00
Montant total TTC à +/- 10%	20'366'632.45
Réserve de + 10%	2'036'663.25
Montant total	22'403'295.70
Arrondi à	22'400'000.00

La COGEST rappelle que la planification financière 2021/2024 mentionnait un investissement ponctuel de CHF 17'548'000.00.

Au niveau énergétique, ces bâtiments seront reliés au CAD (Chauffage à distance). OIKEN assurera le chauffage pendant la période de mise en place de la liaison.

Des panneaux photovoltaïques seront déployés sur le toit de la salle de gymnastique et permettront l'utilisation de l'énergie solaire en autoconsommation pour les deux nouveaux bâtiments et le bâtiment existant.

La COGEST a aussi obtenu les réponses suivantes à ses questions :

Coût comparatif des salles de classes :

Vérification faite auprès des mandataires du projet, le coût au m³ du bâtiment des classes de Châteauneuf (4,5 unités) s'élève à 1'137.—Fr/m³. Il faut tenir compte du faible nombre de salles, ainsi que du renforcement de la dalle de l'abri PC inférieur. Le coût estimé pour l'extension de l'école de Champsec est de 888.—Fr/m³. Un niveau de coût légèrement inférieur à 900.—Fr/m³ est correct et dans les normes usuelles pour ce type d'ouvrage et d'équipement.

Subvention attendue du Canton pour l'extension de l'école de Champsec :

Le montant définitif de la subvention sera calculé par les services du Canton ; selon les informations en notre possession, nous attendons une subvention de 2'836'000.--.

Ce montant correspond au 30% du montant reconnu au subventionnement selon le canevas du Canton, soit 9'453'000.--.

Il faut relever que la subvention de s'applique pas sur le CFC 1 (Travaux préparatoires), et uniquement de façon partielle sur les autres CFC (montants forfaitaires).

(CFC : code des frais de construction)

3. Discussion

La COGEST a pris connaissance avec satisfaction que la ville a mandaté en 2017 le Bureau Azur afin d'établir un système de prévision démographique pour toute la ville. Cette étude permettra de rationaliser les investissements ces prochaines années.

Malgré son coût supplémentaire, la COGEST estime que la réalisation d'un foyer devrait répondre aux besoins avérés pour la ville et les sociétés locales. Dans ce contexte, la COGEST s'interroge sur la nécessité de disposer de places de parc supplémentaires à proximité immédiate. Elle est d'avis que le foyer pouvant accueillir 100 personnes devrait disposer d'une cuisine dimensionnée et équipée en conséquence.

La COGEST relève que l'architecte de la ville s'est fixé comme objectif de respecter le budget de CHF 20 Mios, sans utilisation de la réserve de 10%.

4. Informations complémentaires

Le 22.01, lors de sa séance, la COGEST a visité le centre de la Bruyère qui vient d'être mis aux normes feu et sismique. Les travaux purement parasismiques ont coûté CHF 60'000.00. Cette mise aux normes s'est accompagnée de travaux de réfection, remise en état et rénovation, pour environ CHF 1'000'000.00.

La COGEST a profité de ces contacts avec les Services de la Ville et a désiré savoir si des travaux supplémentaires avaient pu être planifiés suite à l'attribution au budget 2020 d'un montant supplémentaire de CHF 400'000.00 pour les mises aux normes feu et sismique des bâtiments scolaires.

Réponse obtenue :

Attribution de l'amendement de Fr. 400'000.—pour la mise en conformité parasismique :
Avec l'accord et en coordination avec les Ecoles, les montants suivants ont été affectés :
° Gravelone, bâtiment A : 120'000.— (sera conforme après l'intervention)
° Gravelone, bâtiment B : 130'000.— (sera conforme après l'intervention)
° Sacré-Cœur, UAPE Mikado : 150'000.— (suite des étapes selon planification budgétaire)

5. Vote

La commission de gestion recommande au Conseil Général d'accepter la demande d'un crédit d'engagement de CHF 22'400'000.00 pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec, comprenant neuf salles de classe et ses annexes, la construction d'une salle de gymnastique double avec foyer indépendant et d'une UAPE et pour des travaux d'assainissement d'équipements techniques existants et de requalification des aménagements extérieurs

Cette décision a été prise à l'unanimité des 15 membres présents.

Sion, le 29 janvier 2020

Le Président

Le Rapporteur

Daniel Ulrich

Charles-André

LISTE DES PRESENCES - Examen du message Extension du centre scolaire de Champsec

Membres Permanents

22 janvier
2020

29 janvier
2020

Ulrich Daniel, Président	PLR	X	X
Barras Dominique, Vice-Président	PDC	X	X
Rey Charles-André, Rapporteur	PDC	X	X
Bornet Patrick, Vice-Rapporteur	PLR	excusé	X
Bornet Ruth	PLR	X	X
Carruzzo Sébastien	Les Verts	X	X
Fumeaux Dionys	UDC	X	X
Gillioz Fernand	PLR	X	X
Maury Cindy	ADG	excusé	X
Micheloud Benoît	PDC	X	X
Pitteloud Christophe	PDC	X	X
Pitteloud Rey Nathalie	Les Verts	X	X
Sierro Christophe	PDC	X	excusé
Theler Maud	ADG	X	X
Vergères Pierre-Michel	UDC	X	X

Membres Suppléants

Tavernier Jérôme	PLR	X	
Moren Jean-Philippe	PDC		X

Total

14

15